

COMMUNIQUÉ
DE PRESSE
13/08/2024



L'ALLOCATION DE RENTÉE SCOLAIRE (ARS)

Les Caf verseront l'Ars
à compter du mardi 20 août



L'Allocation de rentrée scolaire apporte un soutien aux familles au moment où elles doivent faire face à un pic de dépenses à l'occasion de la rentrée scolaire.

L'Allocation de rentrée scolaire (Ars) est modulée en fonction de l'âge de l'enfant. Elle est versée sous conditions de ressources aux familles qui ont des enfants de 6 à 18 ans, scolarisés, en apprentissage ou pris en charge dans un établissement d'accueil spécialisé. Son montant dépend de l'âge de l'enfant.

Le plafond de ressources en-deçà duquel les familles ont droit à l'ARS varie en fonction du nombre d'enfants à charge au 31 juillet 2024.

- 1 enfant à charge : **27 141 €**
- 2 enfants à charge : **33 404 €**
- 3 enfants à charge : **39 667 €**
- 4 enfants à charge : **45 930 €**

À PROPOS DE LA CAF TOURAINE

La Caf Touraine compte 130 354 allocataires et 304 salariés qui œuvrent quotidiennement au service des familles d'Indre-et-Loire. La Caf Touraine intervient sur l'ensemble des territoires pour aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale, soutenir la fonction parentale, accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie et créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles. Au-delà de sa vocation familiale bien connue par le versement de prestations familiales, la Caf Touraine voit la dimension « sociale » de ses interventions s'affirmer.

Pour la rentrée 2024, l'Ars peut être versée pour chaque enfant scolarisé ou en apprentissage, âgé de 6 à 18 ans au 31 décembre, ainsi que pour chaque enfant déjà inscrit en CP sur présentation d'un certificat de scolarité.

La télédéclaration est ouverte depuis le 6 juillet 2024.

Montants pour la rentrée 2024

Âge de l'enfant	Montant de l'Ars	Montant de la revalorisation
De 6 à 10 ans	416,40 €	+ 18,31 €
De 11 à 14 ans	439,38 €	+ 19,33 €
De 15 à 18 ans	454,60 €	+ 19,99 €

CHIFFRES CLÉS ARS 2024 en Indre-et-Loire

35 052 d'enfants bénéficiaires en 2024 pour un montant estimé à 16 283 166,82 €.

22 640 de familles concernées par le versement de l'Ars en 2024

469 € Montant moyen par bénéficiaire

L'Allocation de rentrée scolaire (Ars) sera versée à compter du **mardi 20 août 2024** en Indre-et-Loire.

